Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 53 – septembre 2025

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle

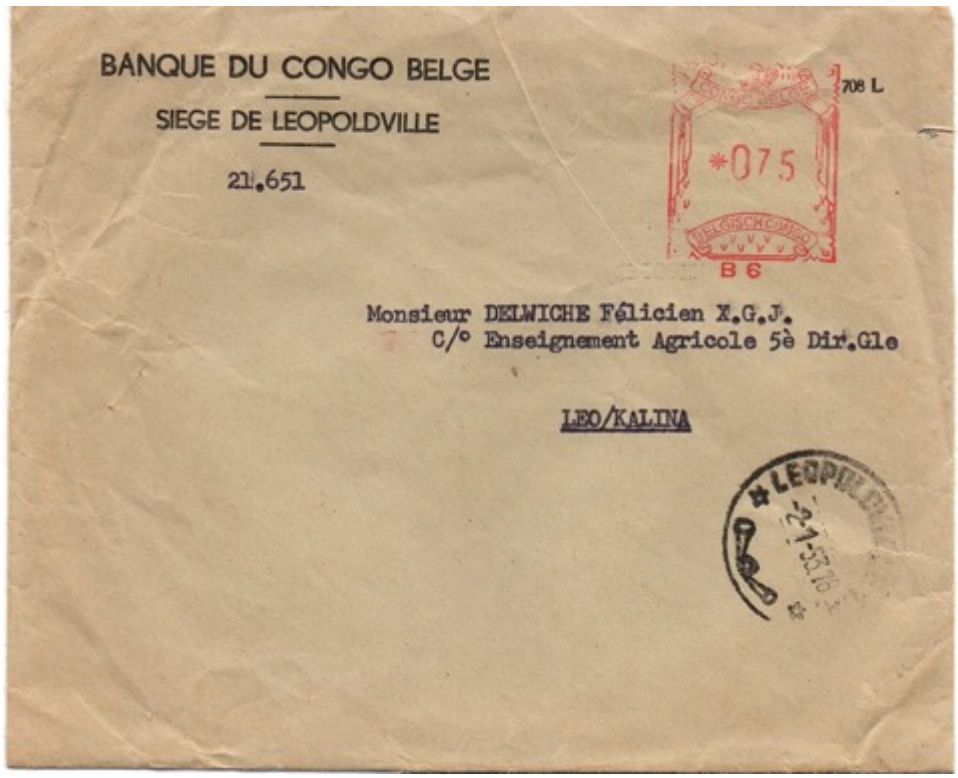

En cas de non-distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30
5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à :
cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction L. Bierny, J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans(†), D. Bilmans

Abonnement : 20 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 20 € pour quatre

Prix au numéro : 6 €

Qui sommes-nous ? Visitez : http://congo-cahiers-du-congo.org/



Document de la couverture :

Lettre en service intérieur de Léopoldville à Léopoldville / Kalina avec affranchissement mécanique au moyen d'une machine de type Hasler, licence B 6 attribuée à la Banque du Congo Belge, siège de Léopoldville.

Tarif : 75 centimes pour une lettre simple à distribuer dans le rayon de 2 km du bureau de dépôt.

Sommaire

Les affranchissements avec les timbres de l'émission Parcs Nationaux sur le courrier aérien 2

Les griffes linéaires de Kigoma (falsifications). 6

Les ***a***ffranchissements mécaniques 1929 > 1960 (suite) 9

Les timbres à 1 franc rouge (PA8) et 4,50 francs bleu (PA11) de la poste aérienne du Congo Belge émis pour le Carnet A5 (suite) 14

Les affranchissements avec les timbres de l'émission Parcs Nationaux sur le courrier

J.P. Flamand & T. Frennet

Le **3 octobre 1938** est émis au Congo Belge un bloc de 6 timbres
« **Congrès du tourisme à Costermansville** ».
Ce bloc n°2 représente les 6 valeurs émises le 1er mars 1938, mêmes valeurs et sujets.
Période de validité : du 3 octobre 1938 au 31 décembre 1939.
L'étude de ce bloc n°2 est à consulter dans le n°3 des Cahiers du Congo.
Dans cette étude, JM Frenay décrit **6 types différents** pour ce bloc.

2è partie – Les timbres du bloc n°2 sur lettre avant le 27/12/1939

27 décembre 1939 – Léopoldville / Tervueren



Lettre recommandée oblitérée le 27-12-39.-11h avec un **timbre à 4.50 F du bloc type C.**
Transportée par le **154ème service aérien d'AIR AFRIQUE**, départ de Brazzaville le mercredi 3 janvier avec arrivée à Paris le vendredi 5 janvier 1940.

Tarif : lettre entre 6 et 10 g pour la Belgique 1.50 F + 2.50 F de taxe de recommandation + 2 x 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 10.00 F.

16 juin 1939 – Stanleyville / Bruxelles puis vers Aix-les-Bains (France)



Lettre oblitérée à STANLEYVILLE le 16-6-39.-22h avec un **timbre à 2.40 F du bloc type D**. Transportée par la **129ème liaison aérienne SABENA**, départ de Léopoldville le samedi 17 juin avec arrivée à Bruxelles le mardi 20 juin 1939. Le destinataire n'habitant plus à l'adresse indiquée, la lettre est complétée de 2 timbres belges oblitérés à BRUXELLES le 22-6-39.-13h et redirigée vers Aix-les-Bains, cachet d'arrivée à AIX-LES-BAINS le 23 VI 39.-6h (verso).

Tarif : lettre entre 6 et 10 g pour la Belgique 1.50 F + 2 x 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 7.50 F. Complément de 0.25 F correspondant au tarif d'une lettre vers l'étranger 1.75 F.

25 novembre 1938 – Léopoldville / Bruxelles et retour

Enveloppe commémorative recommandée de la **100ème liaison Léopoldville/Bruxelles** oblitérée à LEOPOLDVILLE le 25-11-38.-10h avec **un timbre à 2.50 F du bloc type A**.

Cachet d'arrivée du 30 XI 1938.13-14h sur timbres belges pour le retour. Transportée par le **101ème service aérien AIR AFRIQUE**, départ d'Alger le vendredi 2 décembre pour arriver à Brazzaville le 4 décembre 1938. Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE le 4-12-38.-17 (verso).

Tarif congolais : lettre pour la Belgique 1.50 F + 2.50 F de taxe de recommandation + 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 7.00 F.
Tarif belge : lettre pour le Congo 1.50 F + 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 4,50 F, forcé à 5,95 F.



24 novembre 1938 – Jadotville / Hasselt



Lettre oblitérée à JADOTVILLE le 24-11-38.-9h sur timbre à **4.50 F seul sur lettre**.
Cachet de départ d'Elisabethville le 24-11-38.-11h (verso). Cachet spécial vert d'Elisabethville
ELISABETHVILLE 25 novembre 1938 100e liaison SABENA CONGO – Belgique

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 4.50 F.

16 novembre 1938 – Inongo / Louvain



Lettre recommandée oblitérée à INONGO le 16-11-38.-10h avec **timbre à 4.50 F type B**. Transportée par voie de surface d'Inongo à Coquilhatville où elle attend la **100ème liaison aérienne** (cachet de départ le 25-11-38.-15h verso) et où le cachet spécial noir sur 2 lignes est apposé.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 2.50 F de taxe de recommandation + 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 7.00 F. L'affranchissement est insuffisant (5.50 F) et pourtant la lettre est expédiée par avion car le postier a ajouté le petit cachet noir sur 3 lignes **PAR AVION DE *Inongo* A *Bxl* ?**

Les griffes linéaires de KIGOMA

M. Hopperets

FALSIFICATIONS

Sous la rubrique Ruanda-Urundi, les catalogues attribuaient les numéros 1 à 8 à des timbres du Congo Belge revêtus d'une prétendue surcharge « Kigoma ». Or, il ne s'agissait pas d'une surcharge mais bien d'une griffe d'origine. Si certains catalogues, notamment le C.O.B., font à présent mention de cette anomalie, tout en conservant la numérotation d'origine, certains autres catalogues, dont Yvert & Tellier (voir ci-contre), continuent à les mentionner comme des timbres surchargés.

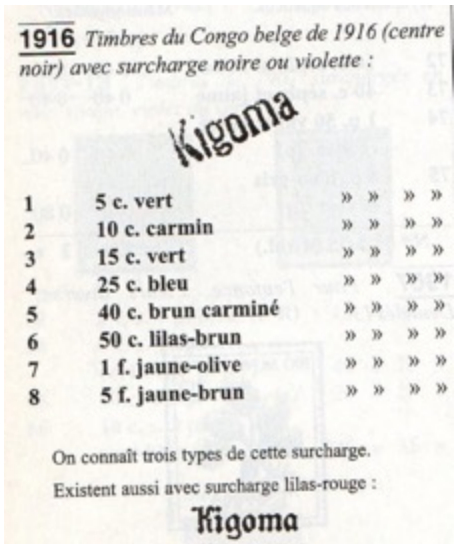

1916 *Timbres du Congo belge de 1916 (centre noir) avec surcharge noire ou violette :*

Kigoma

1	5 c. vert	»	»	» »
2	10 c. carmin	»	»	» »
3	15 c. vert	»	»	» »
4	25 c. bleu	»	»	» »
5	40 c. brun carminé	»	»	» »
6	50 c. lilas-brun	»	»	» »
7	1 f. jaune-olive	»	»	» »
8	5 f. jaune-brun	»	»	» »

On connaît trois types de cette surcharge.

Existent aussi avec surcharge lilas-rouge :

Kigoma

De même, les albums avec feuilles préimprimées prévoyaient également des emplacements pour ces prétendus timbres surchargés.

Il y avait donc une importante demande de la part de philatélistes soucieux de compléter leurs collections.

Les faussaires s'en donnèrent à cœur joie pour rencontrer les nombreuses demandes. Heureusement, ils n'ont pas toujours été bien inspirés. En effet, la plupart des fausses griffes rencontrées sont une imitation de la fig. 82 de la page 113 de l'ouvrage d'André de Cock « Le Congo Belge et ses marques Postales » publié en 1931 (voir ci-dessous).

Kigoma :

a) griffe postale, en lettres capitales (fig. 81-82), avec ou sans cachet postal d'Albertville, Uvira ou Muanza;

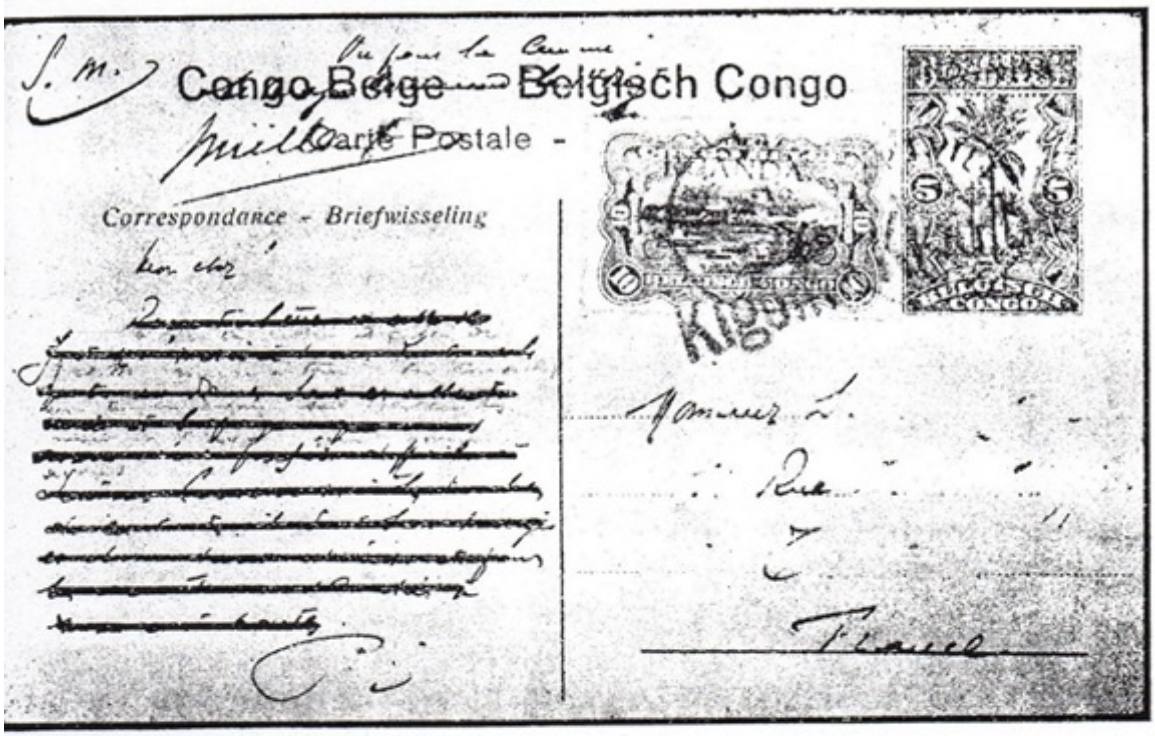

Fig. 81.

b) griffe à caractères gothiques (fig. 83), avec ou sans cachet d'Albertville ou d'Uvira.

Ces oblitérations, longtemps considérées comme des surcharges, ont fait l'objet de très nombreuses contrefaçons;



Fig. 82.
(fausse)

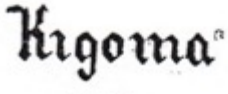

Fig. 83.



Fig. 84.

c) cachet rond à deux cercles concentriques (fig. 84), utilisé jusqu'au début de juillet 1918.

Il est piquant de constater que de Cock mentionne que ces griffes ont fait l'objet de nombreuses contrefaçons alors que la griffe de la fig. 82 est elle-même fausse. Toujours est-il que de nombreux faussaires s'en sont inspirés.



En voici quelques exemples :

Il est important d'observer la boucle inférieure du G qui est ouverte et non complètement fermée comme dans les griffes authentiques en caractères romains.

Les faussaires ne se sont pas préoccupés de la couleur de l'encre, on trouve une multitude de couleurs d'encre différentes.

ex: bleue (violette) noire



(200 %)

Sur le 15 c., ci-dessus à gauche, il s'agit du palmier du second tirage de 1920, tandis que le timbre de droite est du premier tirage (palmier coupé).

FAUSSES OBLITERATIONS DE TABORA

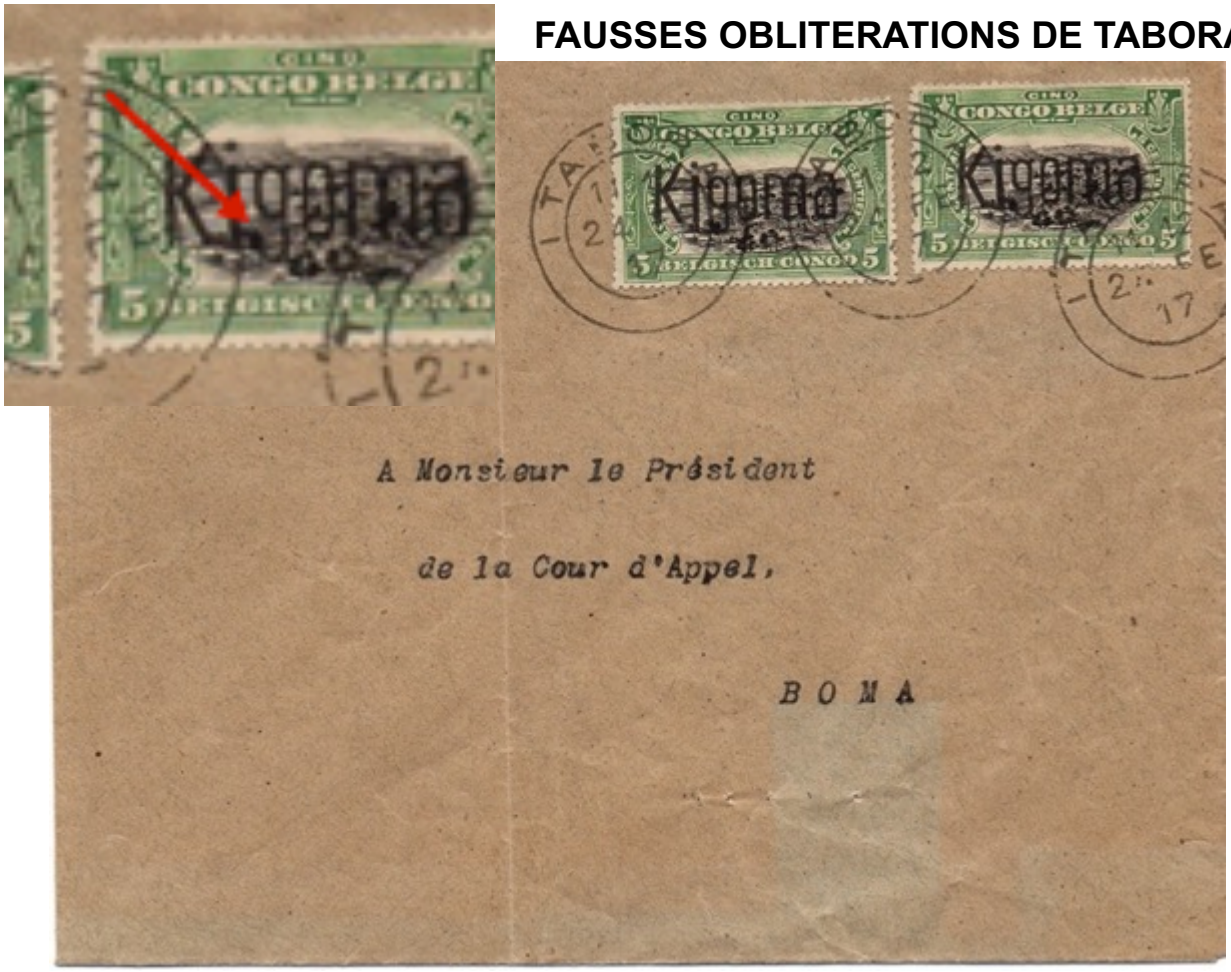

Les Affranchissements Mécaniques 1929 > 1960

Y. Winand, Président de la SBEP
Avec la collaboration de : C. Hénuzet et J-P Flamand

Timbrographe A3 - 8Fr50 16 Septembre 48 Elisabethville - Kendal (UK)

Oblitération :

Elisabethville

16 9 48 - 14



Tarif : lettre pour l'Angleterre : 3.50 F/20 g + 4.50 F/5 g de surtaxe aérienne (envoi par Sabena) = 8.00F forcé à 8.50 F ?

Timbrographe A4 -2Fr75 23 Mars 1942 Léopoldville – Detroit (USA)

Oblitération :

Leopoldville

24 3 42 - 19

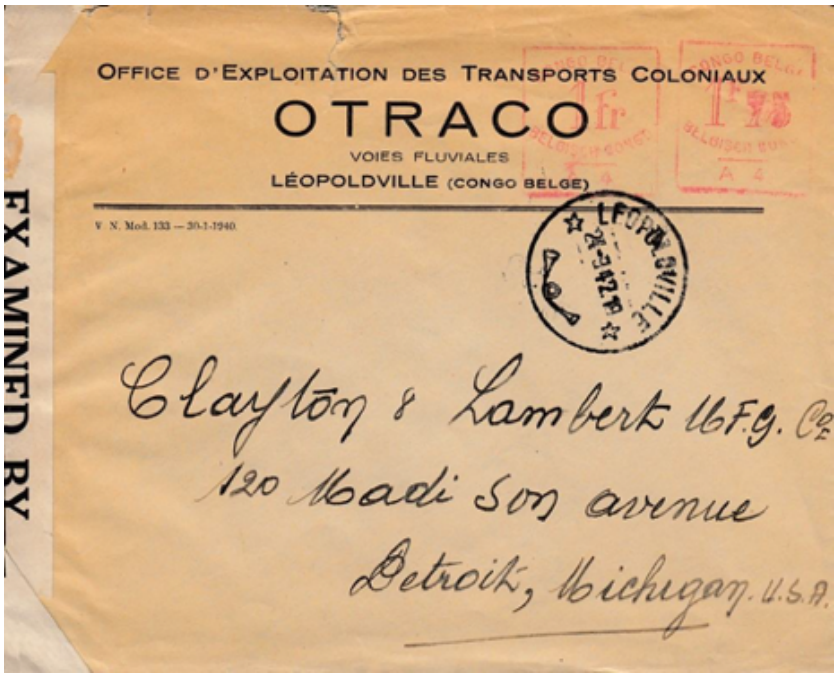

Lettre de l'Otraco oblitérée à Léopoldville pour les USA du 24-3-42 censurée, bande de censure « EXAMINED BY …»

Tarif : lettre pour les USA : 2.75 F/20 g

HASLER F88 (Zwitserland - Suisse) 28.04.1947 Licence B





Une fois la machine installée et contrôlée par le préposé, celui-ci réalise, à titre de « TEST » pour contrôler le bon fonctionnement, une série de vignettes d'une valeur à 0 franc.

Test machine « B6 »

à *000 franc.





Vignette de TEST ?

Celle-ci est réalisée à la valeur de 3.50 F ?

Il manque également le litera « B » et l'étoile « * » à gauche de la valeur 3 50.

(Habituellement réalisé à la valeur de 0 F.)

Vignette de test avec la machine « B7 »

B 7

Le chiffre « 7 » est toujours rencontré renversé.



Lettre affranchie avec la « **B 7** » par avion et envoyée en recommandé vers les Pays-Bas.



Oblitération Elisabethville 22 10 49 vignette recommandé R N° 970 et griffe privée « RECOMMANDE PAR AVION ».

Tarif : lettre pour les P-B 4.00 F/20 g + 4.00 F de recommandation + 4.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 12.00 F

Lettre recommandée par avion en service intérieur affranchie **SANS** indicatif de la machine.
Léopoldville 1 – Tshikapa 15 mai 49



Tarif : lettre en service intérieur 2.50 F/10 g + 3.50 F de recommandation = 6 F
La surtaxe aérienne par avion en service intérieur est supprimée depuis le 1/08/46

Lettre en service international, 10 mars 49 Léopoldville – Amsterdam (Pays-Bas).



Taille réduite

Oblitération Léopoldville 10-3-49 15 pour les Pays-Bas par avion et en recommandé.

Tarif : lettre pour les PB : 3.50 F/20 g + 3.50 F de recommandation + 4.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 11.00 F

Lettre affranchie avec la « **B 22** » par avion (inscription manuscrite) pour Bruxelles.
Oblitération mécanique de Léopoldville I 29 – AU 1958 15-16 avec publicité
« PRIMUS LA REINE DES BIERES ».

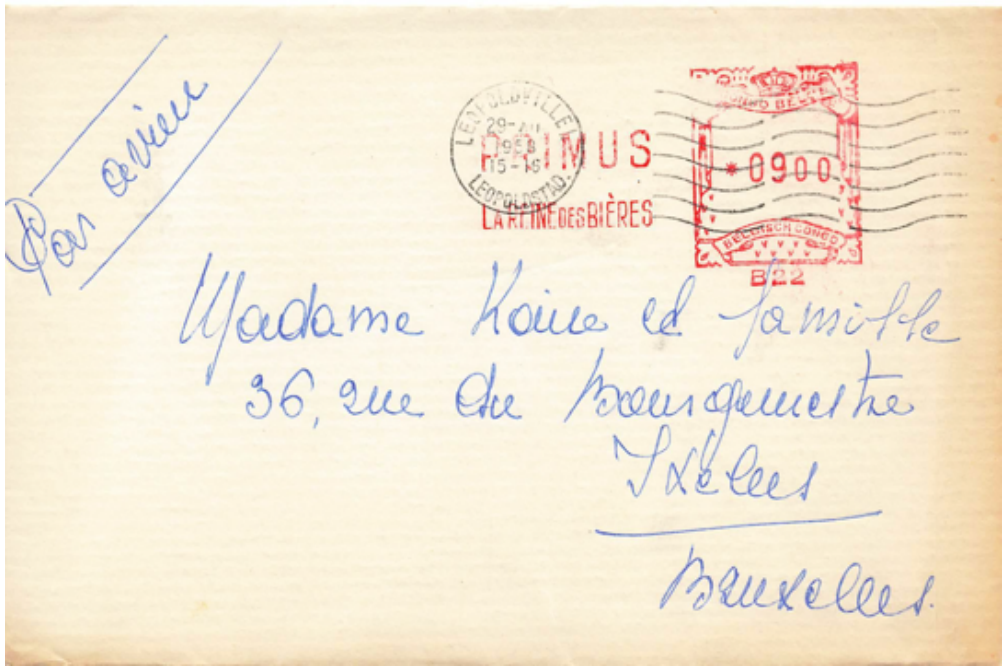

Tarif : lettre de 10 à 15 g pour la Belgique : taxe combinée lettre 6.50 F/10 g + supplément de 2.50 F /5 g = 9 F

Lettre affranchie avec la « **B 37** » par avion et en recommandé pour les Pays-Bas
Oblitération Kolwezi 27-2-57.15



Tarif : lettre pour les PB : 4.50 F/20 g + 6 F de recommandation + 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 13.50 F

Lettre affranchie avec la « **B 46** » pour Bruxelles Oblitération mécanique Léopoldville 1 du 18-2-1960 avec publicité « CONGO UNIT PAYS FORT » Affranchie à 19 francs.

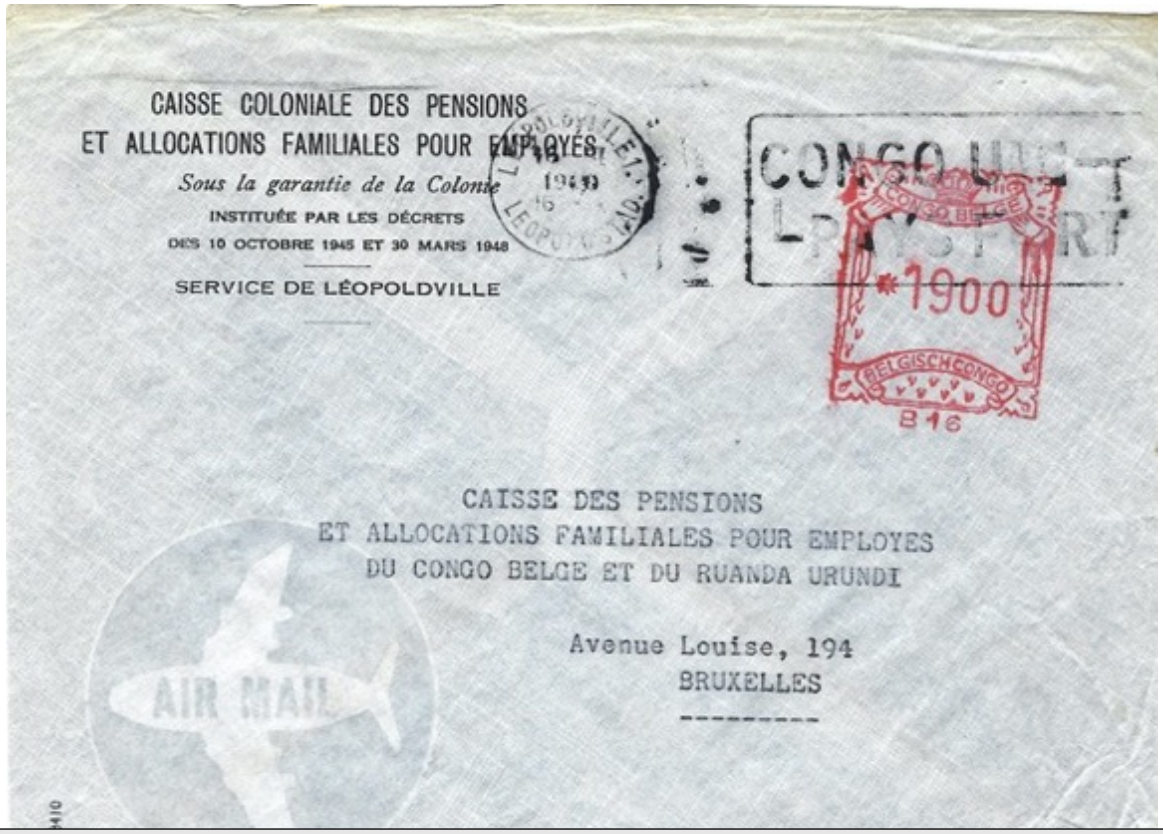

Tarif : lettre de 30 à 35 g pour la Belgique : 6.50 F/10 g de taxe combinée. + 5 x 2.50 F/5 g supplémentaire = 19 F.

Les timbres à 1 franc rouge (PA8) et 4,50 francs bleu (PA11) de la poste aérienne du Congo Belge émis en feuillets pour le Carnet A5

C.Hénuzet

Dans le bord inférieur de feuille, on trouve :

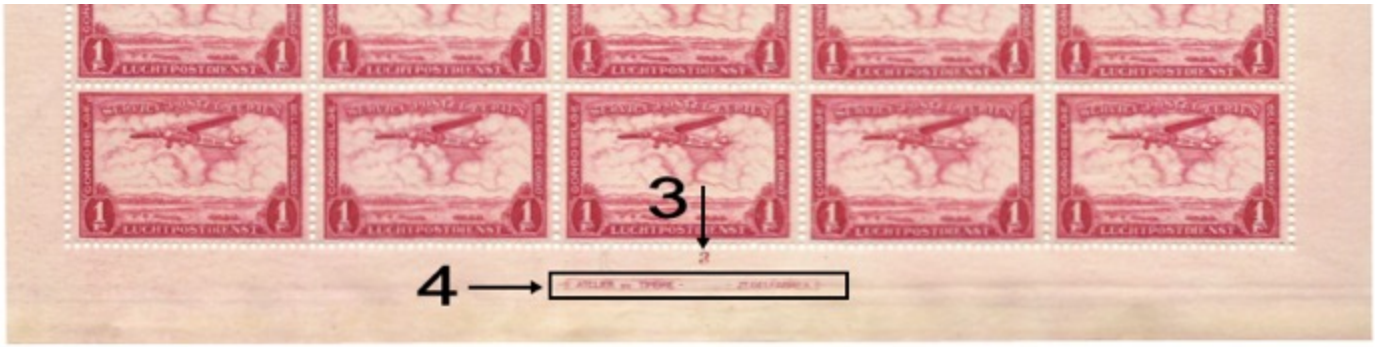

3 : Numéros du panneau : Ils se situent toujours en dessous du 3e timbre de la dernière rangée du panneau gauche et droit de la feuille.

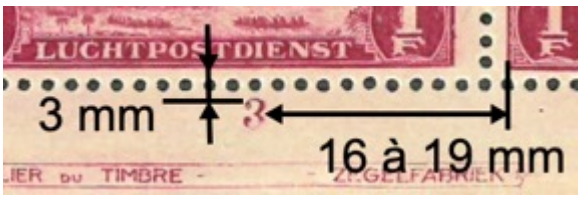

- Les numéros impairs (1 & 3) se trouvent toujours sur le panneau gauche.
- Les numéros pairs (2 & 4) se trouvent toujours sur le panneau droit.

Toujours imprimés dans la couleur du timbre.

4 : « ATELIER DU TIMBRE - - ZEGELFABRIEK »



Toujours imprimé dans la couleur du timbre.

2° : le 4,50 FRANCS BLEU

Pour le 4,50 francs, la disposition est différente par rapport au 1 franc, excepté les croix de repères et la numérotation comptable.

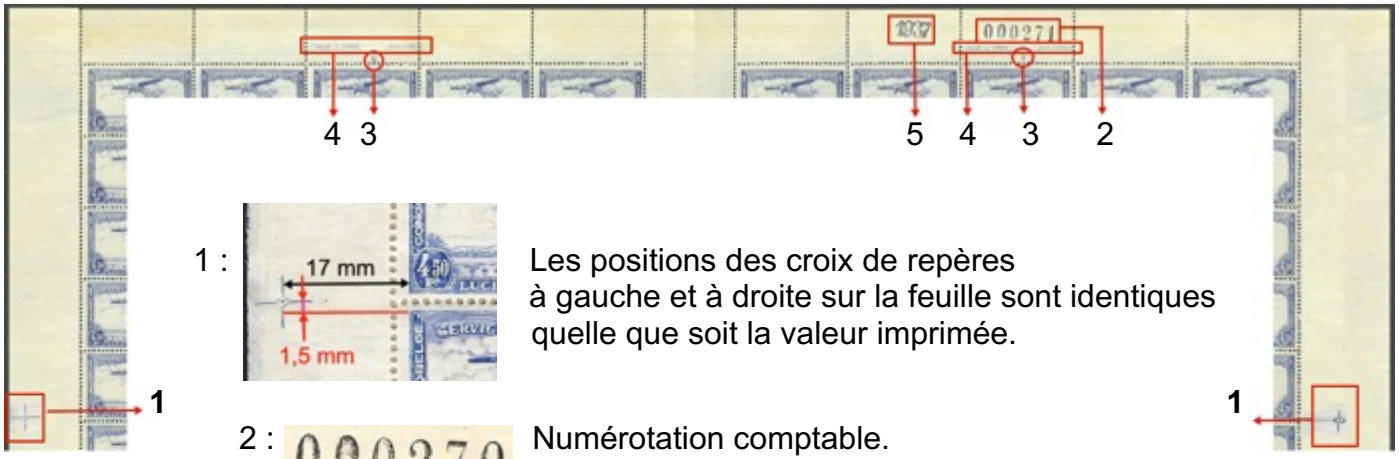

1 :

Les positions des croix de repères à gauche et à droite sur la feuille sont identiques quelle que soit la valeur imprimée.

2 : 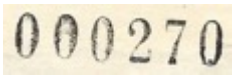

Numérotation comptable.
Numérotation rencontrée à 6 chiffres.
Toujours en couleur noire.

3 : Numéro de panneau : 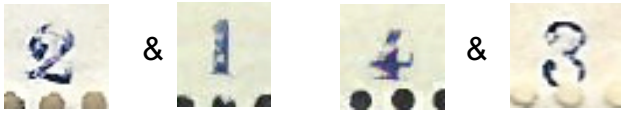

C'est l'inverse du 1 franc
- Les numéros impairs se trouvent toujours sur le panneau droit.
- Les numéros pairs se trouvent toujours sur le panneau gauche.
Toujours imprimés dans la couleur du timbre.

4 : « ATELIER DU TIMBRE - - ZEGELFABRIEK »



Toujours imprimé dans la couleur du timbre.

5 : 

Cachet de l'année où la feuille «vierge» est enregistrée à l'atelier. Il n'y a que la feuille du 4,50 francs qui a été rencontrée avec ce cachet.

6 : Points de repères : Variété commune aux valeurs à 1 franc et 4,50 francs.

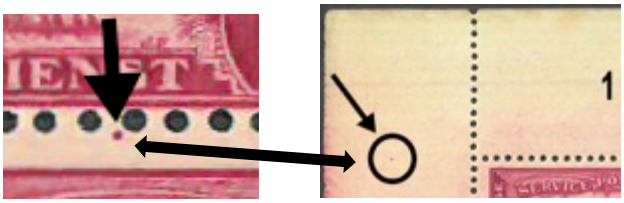

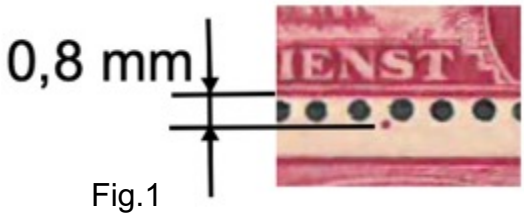

Fig.1

Timbres de la feuille à 1 franc et à 4,50 francs.

2 Avril 1934 Raid HANSEZ - Vol retour Léopoldville / Bruxelles du 4 – 4 – 1934



Lettre oblitérée à Léopoldville le 2.4.1934 11 / Cachet d'arrivée à Antwerpen le 11 IV 15-16 1934

Griffe sur 3 lignes en noir : LIAISON AERIENNE BELGIQUE-CONGO MARS 1934

Verso : - 1 paire verticale du 1 franc PA ; 1 point de repère entre les deux timbres,
position dans la feuille : 1e, 2e, 3e ou 4e colonne du panneau 1 ou 2.

- 1 timbre à 4,50 francs PA ; pas de point de repère,
position dans la feuille : 10e ligne ou 5e colonne du panneau 1 ou 2.





Verso
Taille réduite
à 20%

Tarif : lettre (entre 5 et 10 g) pour la Belgique 1.50 F/20 g + 2 x 5 F/5 g de surtaxe aérienne = 11.50 F.

Il faut tenir compte de la perforation de la feuille pour la position du point de repère.

Comme indiqué à la fig.1, l'espace étant minime, il suffit que la perforation soit décalée verticalement de moins d'1 mm pour que celui-ci se retrouve dans le haut du cadre du timbre inférieur.

Le point se situe alors

entre les lettres « ERI »

de « AERIEN »

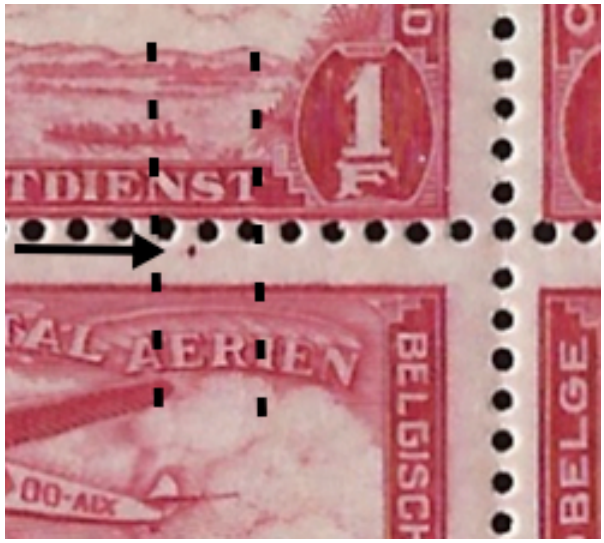

Carte « Imprimé » du 28 octobre 1936 ; 1er avion SABENA Bukama pour Stanleyville

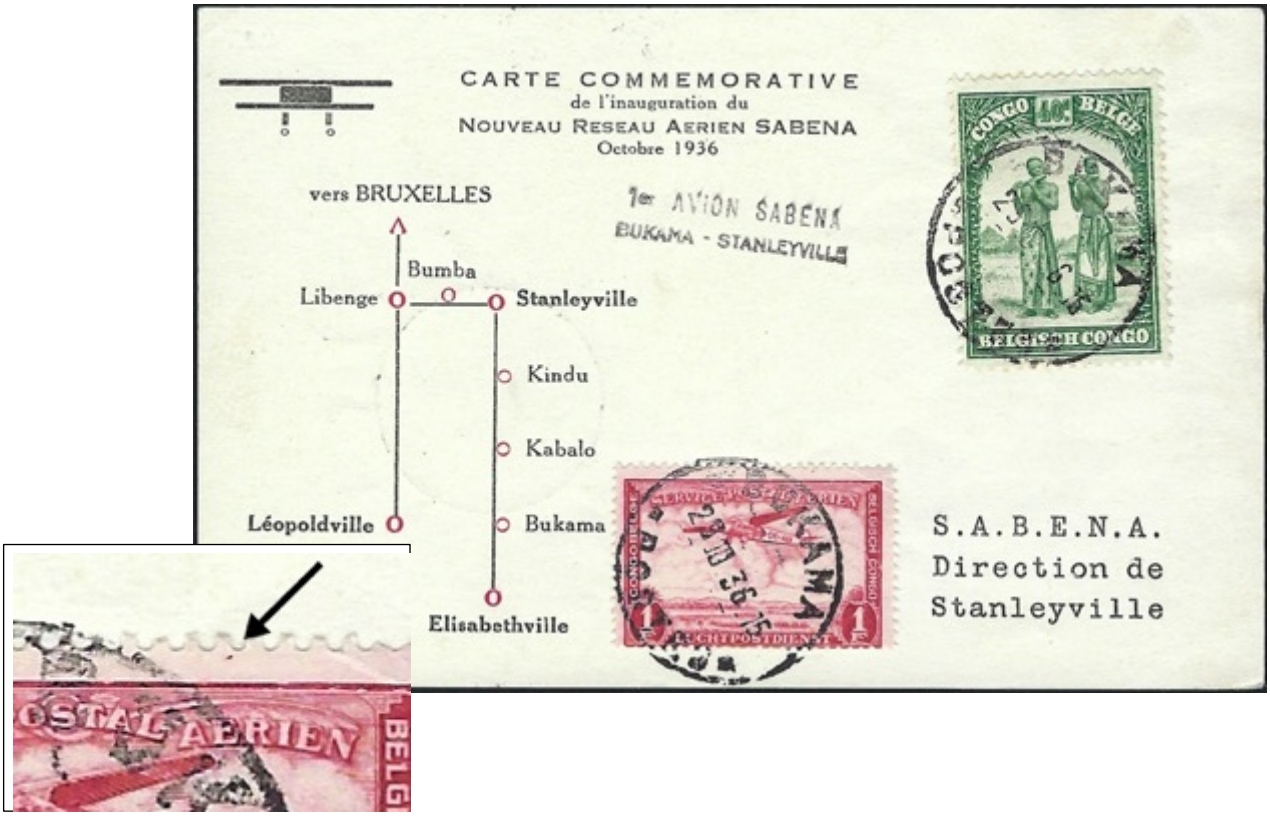

Imprimé : oblitération Bukama 28 10 36 15 ; cachet d'arrivée Stanleyville 30 10 36 17

Cachet sur 2 lignes en noir : 1er AVION SABENA BUKAMA - STANLEYVILE

Tarif : imprimé en service intérieur 0.10 F/25 g + 1F/5 g de surtaxe aérienne = 1.10 F
Forcé à 1.40 F

49 points par panneau de 50 timbres dont :

- 36 points entre les timbres.
- 9 points dans la marge gauche et 4 points dans la marge supérieure.

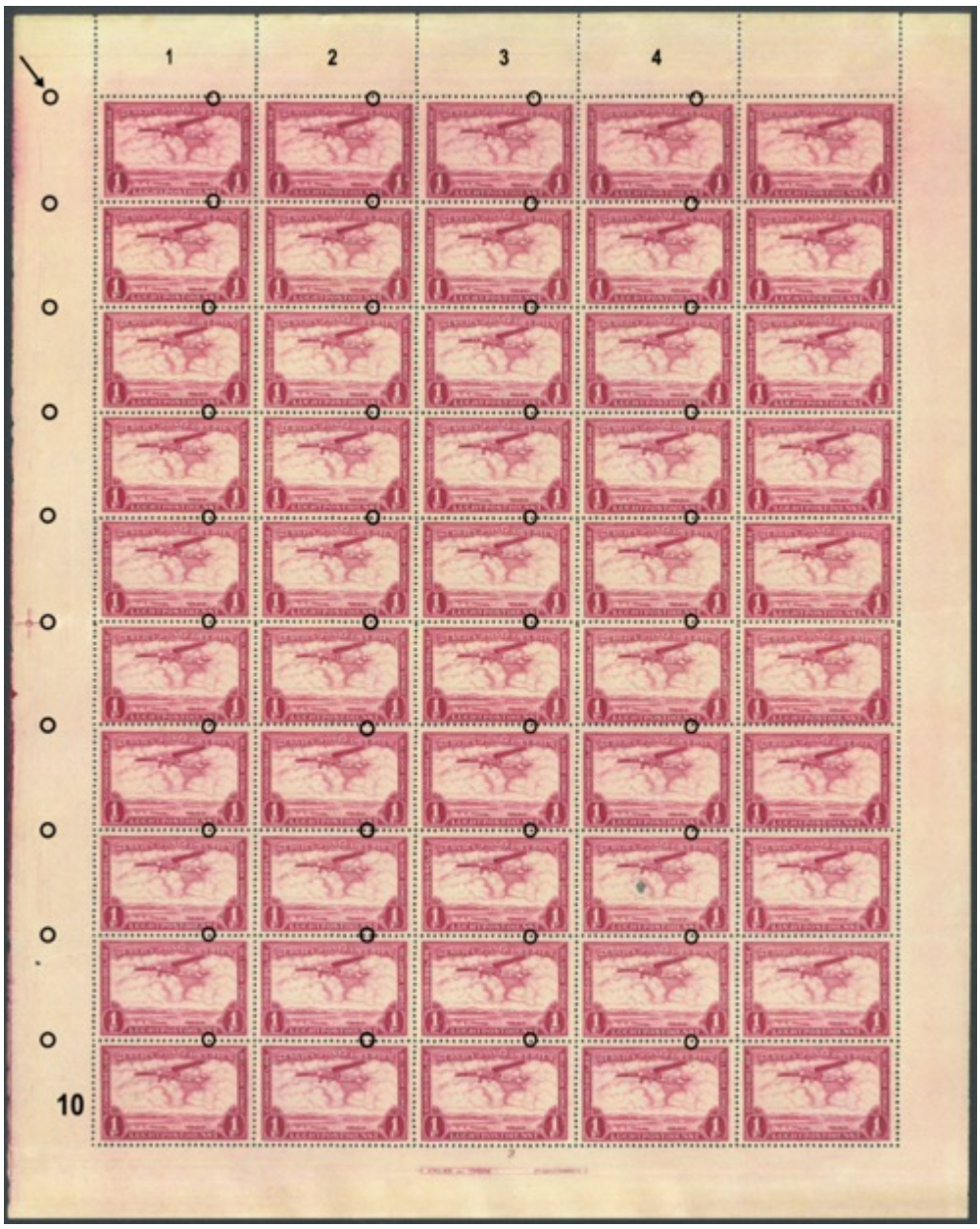

Ils se situent à 8/10 de mm du bas du cadre du timbre.



Se trouvent toujours entre le « N » et le « T » du mot LUCHTPOSTDIENST

On les trouve toujours dans la marge gauche du panneau, dans la marge supérieure, dans les 4 premières colonnes ; jamais dans la 5e colonne ni dans la 10e ligne. Suivant l'endroit de la perforation, ils peuvent avoir disparu suite au passage de l'aiguille perforatrice.

Les indications marginales - « croix de repères » , « numéro de panneau » et « points de repères » - seront, comme nous le verrons dans le chapitre des feuillets de carnets, fort utiles pour différencier timbres de feuilles et timbres de carnets.



fig.1

3) Dentelure et perforation :

Pour les deux valeurs, et sans exception, la dentelure a été réalisée par la perforation dite au « peigne ». Le COB renseigne une dentelure combinée $13^{1/2}$ (horizontale) X 14 (verticale).

La perforation a été réalisée verticalement du bas vers le haut de la feuille (sur la fig.1 on peut voir que le bas de feuille est intact).

Exemple du modèle de peigne.

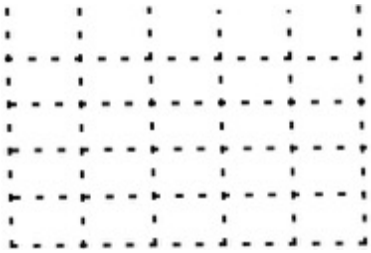

Peigne représenté pour le déplacement de bas en haut.

C'est pour cette raison que toutes les feuilles ont le bord de feuille supérieur perforé (fig.2).

fig.2



Pour la perforation de la feuille de 50 timbres, la machine a dû s'y reprendre à trois reprises. Ceci explique les perforations sur le bord supérieur et l'absence de perforations sur le bord inférieur.

Caractéristique du déplacement du peigne.

Les deux dents sont trop près l'une de l'autre.

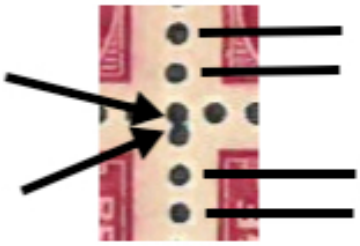

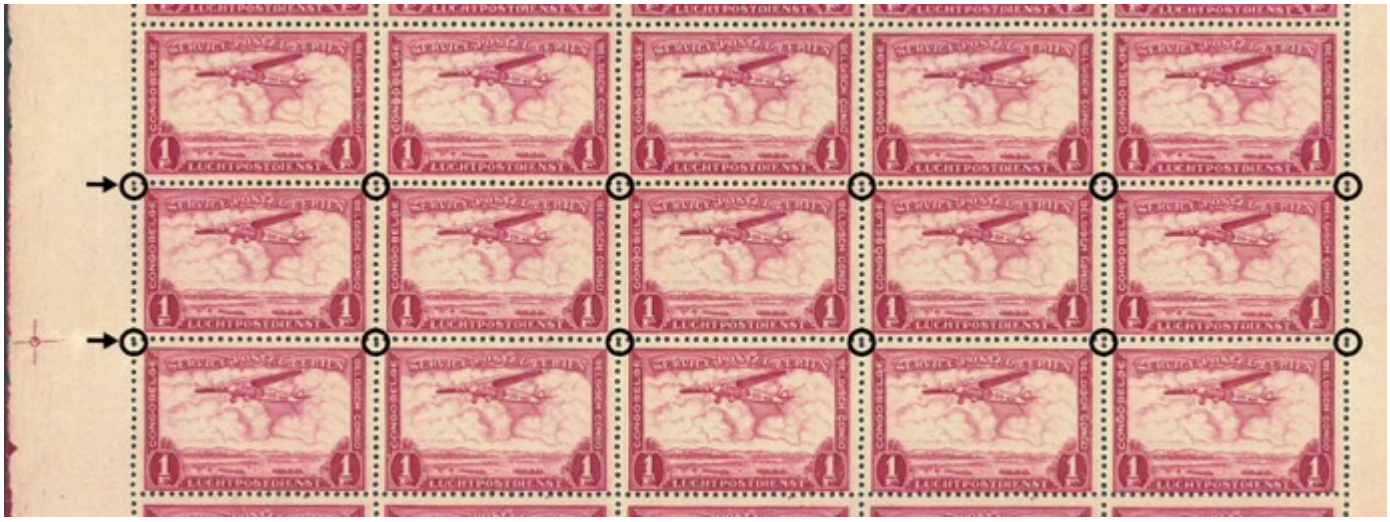

Le déplacement du peigne peut se voir dans la dentelure supérieure des 5e et 6e lignes.

4) La gomme :

On peut voir que les bords supérieur et inférieur de la feuille ne sont pas gommés. C'est le cas pour les deux valeurs, sans aucune exception.

Dans l'exemple ci-dessous, il s'agit du panneau 4 de la feuille à 4,50 francs.

La taille du panneau est réduite à 75 % de sa taille réelle.

